

# Charte d'utilisation du plateau P5 « Topographie, imagerie, géomatique, 3D » de la plateforme ArchéoScience

**Préambule :** cette charte vient en complément du règlement intérieur de la plateforme ArchéoScience et de celui du laboratoire TRACES qui s'appliquent par défaut et en régissent le fonctionnement global, l'accessibilité et la gestion des consommables, mais dont elle précise certaines règles de fonctionnement particulières.

Le plateau P5 « Topographie, géomatique, imagerie 3D » de la plateforme ArchéoScience a pour objectif de fournir un support à l'acquisition et au traitement de l'information archéologique spatialisée du diagnostic à la fouille jusqu'à la valorisation et la conservation numérique des données. Il recourt pour cela à des outils de télédétection (satellites ou drones), de topographie, d'analyses spatiales, d'imagerie 3D et de géophysique.

## 1 Organisation

### 1.1 Salles dédiées

Le plateau P5 rassemble les salles F0-20, F2-15, F2-16 et F2-17.

Ces salles sont dédiées au stockage et à l'entretien du matériel d'acquisition, à la prise de vue, au traitement des données numériques et aux formations s'appuyant sur ces matériels :

- La salle F0-20 est une salle aveugle dévolue au stockage et à l'entretien du matériel de topographie, de prospection géophysique et aux drones.
- La salle F2-15 est un studio aveugle équipé pour la prise de vue et la numérisation d'objets ainsi que pour le stockage du matériel photographique.
- La salle F2-16 est une salle dédiée au traitement des données géomatiques et à la formation.
- La salle F2-17 est le bureau des animateurs du plateau et accueille ponctuellement des stagiaires, post-doctorants et contractuels.

### 1.2 Responsabilité

Les responsables de ce plateau sont :

- François Baleux [francois.baleux@univ-tlse2.fr](mailto:francois.baleux@univ-tlse2.fr)
- Carine Calastrenc [carine.calastrenc@univ-tlse2.fr](mailto:carine.calastrenc@univ-tlse2.fr)

## 2 Fonctionnement particulier / conditions d'accès spécifiques

La salle F2-15 est en accès ouvert sur réservation à toutes les personnes du laboratoire ayant un badge. Le matériel photographique est stocké dans des armoires fortes à accès restreint.

La salle F2-16 est en accès ouvert sur réservation à toutes les personnes du laboratoire ayant un badge.

Les salles F2-17 et F0-20 sont en accès restreint aux seuls responsables du plateau et à la direction.

### **3 Équipement**

Le matériel du plateau peut être emprunté après réservation sur Résarchéo. Pour le matériel de géophysique, les drones et le scanner 3D, la réservation se fait directement auprès des responsables du plateau.

Les stations totales peuvent être réservés au maximum six mois à l'avance pour les membres statutaires ou trois mois pour les membres associés. Dans tous les cas, la réservation ne peut excéder une durée d'un mois, sauf après discussion avec les responsables du plateau et accord formel de leur part en fonction du plan de charge.

Le prêt du matériel est conditionné à la vérification de son bon fonctionnement et à la présence des accessoires nécessaires par l'emprunteur.

Le matériel de géophysique, les DGPS, le scanner 3D et la caméra thermique ne sont utilisables que par des personnes formées. Les drones ne sont utilisables que par des personnes certifiées par la DGAC et inscrites au MAP (manuel d'activités particulières) du CNRS. Ces matériels sont à réserver auprès des personnes référentes (cf Annexe n° 1).

Toute panne ou casse du matériel doit être immédiatement signalée aux responsables du plateau selon les procédures de la plateforme.

### **4 Règles financières spécifiques**

De manière générale, le règlement intérieur de la plateforme s'applique par défaut.

Le matériel de topographie, scanner 3D, drone et géophysique utilisé dans le cadre d'opérations programmées fait l'objet d'une tarification interne selon les principes de la grille tarifaire définie pour la plateforme (cf. RI ArchéoScience), et selon des coûts journaliers, hebdomadaires ou mensuels.

Le prêt sera sans contrepartie financière pour les étudiants (doctorants et Master) et pour les stages de formation universitaire de l'université de Toulouse Jean-Jaurès, selon les règles d'emprunt et de suivi de responsabilité précisées dans le règlement intérieur de la plateforme.

Le matériel ne peut pas être emprunté par un personnel extérieur au laboratoire ou une entreprise privée pour réaliser des prestations de services.